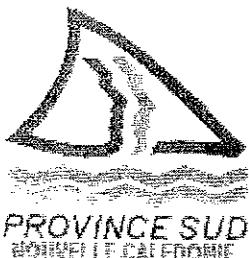


REPUBLIQUE FRANÇAISE



PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALEDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 4766/DRN/BIC

Nouméa, le 16 DEC. 2004

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

* * *

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 15 octobre 2004, la déclaration de la société ROTOCAL SARL concernant l'exploitation d'une usine de transformation de polyéthylène sise sur le lot n° 5 du lotissement KSI (parcelle n° 1054 de la section de Païta) – commune de Païta.

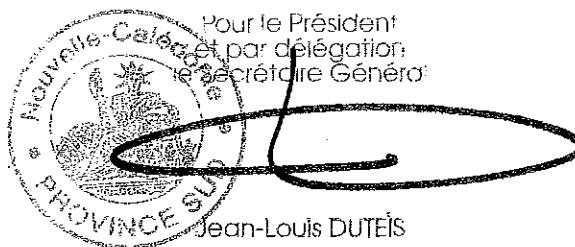
Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
1412	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	6,7 tonnes	1 < x (tonne) ≤ 10	D	l'arrêté n° 139/CE du 25 juin 1986

Rub : rubrique – Reg : régime de classement – D : déclaration

Le directeur de la société ROTOCAL SARL est tenu de se conformer à l'arrêté sus mentionné fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.



Copie : - Mairie de Païta
- DRN / BIC
- IIC / DIMENC